

A.2.1.4 LE CONSEIL FEDERAL D'ARBITRAGE

A.2.1.4.1 Rôle

Le Conseil Fédéral d'Arbitrage (CFA) a pour objectif de régler tous différends qui peuvent survenir au sein du corps arbitral de la FFTA.

Le Conseil Fédéral d'Arbitrage ne peut s'auto saisir. Il est saisi par le Bureau de la FFTA ou par le Président de la FFTA.

Le CFA est chargé de traiter tous problèmes, y compris disciplinaires, concernant les arbitres qui, dans l'exercice de leur fonction, ont contrevenu à l'éthique morale et sportive ainsi qu'au serment qu'ils prêtent lors de leur prise de fonction.

Les sanctions pouvant être prises par le CFA sont celles du règlement disciplinaire de la FFTA, notamment :

- avertissement
- blâme
- suspension provisoire du droit à l'arbitrage

Les sanctions prises par le Conseil Fédéral d'Arbitrage seront :

- communiquées au Président de la FFTA ainsi qu'au Président de la CNA pour information et transmission à qui de droit ;
- signifiées à (aux) l'intéressé(s), par lettre recommandée avec accusé de réception, par le CFA qui pourra utiliser le secrétariat de la FFTA.

Considérées de première instance les sanctions du CFA pourront être mises en appel auprès de l'instance d'appel de la FFTA.

Les décisions sont prises à la majorité. En cas de ballottage la voix du Président est prépondérante.

A.2.1.4.2 : Fonctionnement [cf. Le Règlement disciplinaire de la FFTA]

Sur proposition du Président de la CNA, le Conseil Fédéral d'Arbitrage est composé de cinq membres, tous Arbitres Fédéraux, dont un, au maximum, élu du Comité Directeur.

Sa composition est validée par le Bureau de la FFTA.

Son mandat prend fin avec celui de l'équipe fédérale qui est chargée de le mettre en place.

Le Conseil Fédéral d'Arbitrage se réunit sur convocation de son Président en un lieu situé au mieux des intérêts de chacune des parties, sur le territoire de la métropole.

La(les) partie(s) mise(s) en cause doit(vent) obligatoirement être convoquée(s) à cette réunion dans le but d'être entendue(s).

A cet effet le Président du Conseil Fédéral d'Arbitrage, dans un délai maximum d'un mois à compter de la saisine, le (les) convoque par lettre recommandée avec avis de réception, au moins trois semaines avant la date de la séance de conciliation.

Les parties concernées peuvent présenter des observations écrites ou orales, se faire assister par toute personne titulaire d'une licence fédérale de l'année en cours et prendre connaissance des pièces composant le dossier le jour de la séance.

Le Conseil Fédéral d'Arbitrage peut entendre toute personne dont l'audition paraît utile.

Les frais généraux et administratifs des membres du Conseil fédéral d'Arbitrage sont pris en charge par la FFTA.

Le présent règlement prend effet à compter du 1^{er} janvier 2002, après avoir été adopté et voté par le Comité Directeur de la FFTA les 20 et 21 octobre 2001 à Evry.



5. y a t'il eu faute en connaissance de cause ou est-on en présence d'un jeune ou d'un débutant ignorant l'usage ou la réglementation ?
6. existe t'il plusieurs règles traitant du même sujet ? y a t'il ambiguïté ?
7. en cas d'incertitude, peut-on accorder le bénéfice du doute ? oui c'est préférable...

- **Liste des points à contrôler avant le concours** : Consulter l'**annexe 2**.

A.4 LES « OUTILS DE TRAVAIL » DE L'ARBITRE

A.4.1 LES RAPPORTS DE L'ARBITRE

Les imprimés doivent être disponibles auprès du PCRA. Ils doivent servir au contrôle du terrain. Ils comportent 3 colonnes d'appréciation :

1. pointer tout ce qui est conforme sur le terrain ;
2. pointer ce qui est imparfait, à revoir ou à modifier ;
3. pointer quand la modification a été réalisée.

Les rapports d'arbitres servent :

- pour les arbitres : contrôler et vérifier leur travail, ce qui va, ce qui doit être amélioré ;
- pour les responsables arbitres départementaux et le PCRA : permettre le suivi des concours ;
- pour les organisateurs : connaître ce qui a pu être oublié ou mal compris (concours sans problème) ;
- pour la FFTA : connaître le déroulement des concours, les résultats étant exploités pour le classement national et permettre la validation des inscriptions pour les divers championnats de France.

Ne pas envoyer les rapports d'arbitres à la FFTA. Cependant, il y a des exceptions :

- 1) si, au cours de la compétition, s'est posé un ***problème important***, l'arbitre doit envoyer un rapport à la FFTA (à l'attention du Président de la CNA) avec tous les détails concernant l'incident ;
- 2) les arbitres responsables des compétitions nationales (championnats de France, circuits nationaux, rassemblements nationaux) doivent envoyer leur rapport à la FFTA (à l'attention du Président de la CNA), pour transmission au Président de la Commission Sportive concernée ;
- 3) Résultats des compétitions : les arbitres doivent envoyer à la FFTA (Service des Activités Sportives) 1 exemplaire des résultats « papier », dans un délai de 6 jours, pour contrôle éventuel en cas de problème de qualification ou de sélection. Ne pas oublier de mentionner les dates et lieux des compétitions (club - ligue). Cet envoi à la FFTA peut se faire par courrier électronique : sport@ffta.fr

Les arbitres doivent veiller à ce que l'organisateur fasse apparaître les classements par équipes, même s'il n'y a pas eu de récompenses spécifiques.

Les arbitres doivent envoyer leur rapport, après chaque compétition, au PCRA. Ce dernier les conservera durant une année, puis pourra les archiver.

Rappeler aux organisateurs qu'ils doivent conserver un exemplaire des feuilles de marque de leurs compétitions pendant au moins une année.

Consulter le modèle du rapport d'arbitre **annexe 2**.

A.4.2 LES IMPRIMÉS « FITA STAR », « ARROW HEAD » ET « FITA TARGET »

Les imprimés sont disponibles auprès du PCRA - voir modèle **annexe 3**.

Les demandes de FITA STAR, FITA TARGET, ARROW HEAD doivent être adressées par l'arbitre responsable du concours aux responsables de diffusion des badges, dont les coordonnées sont publiées dans le guide calendrier annuel des compétitions. Respecter les délais mentionnés.



Les épreuves de tir en extérieur doivent se dérouler sur un terrain ouvert et non dans une arène ou un stade fermé de tous côtés ou couvert. Cependant, les phases finales du FITA peuvent se dérouler dans un stade.

- En FITA et en Salle, il doit y avoir des sièges en quantité suffisante pour tous les compétiteurs, les capitaines d'équipes et les arbitres derrière la ligne d'attente ;
- En FITA, derrière la ligne d'attente, et en Tir en Campagne, près du point de rassemblement, l'organisateur disposera des abris adéquats contre les intempéries pour les compétiteurs et leur équipement ;
- Des installations sanitaires, pour hommes et dames, doivent être mises à disposition à une distance raisonnable du terrain et tout au long des parcours de Tir en Campagne ou de Tir Nature ;
- En FITA et en salle, le directeur des tirs se trouvera sur une plate-forme surélevée, située à une extrémité de la ligne de tir ou en arrière de la ligne de tir dans le couloir de séparation entre hommes et dames ;
- En Tir en Campagne et en Tir Nature, le Président de la Commission des Arbitres et les officiels du parcours disposeront d'un poste central convenablement abrité et seront munis d'un système de communication ;
- Si l'organisateur fournit un podium, les marches de ce dernier devront pouvoir accueillir les trois ou quatre archers composant les équipes, lors des compétitions par équipes.

- **Repas et rafraîchissements**

Les organisateurs doivent prévoir la distribution de boissons et d'un léger repas de midi pour tous les compétiteurs, responsables d'équipes, les arbitres et les membres du jury d'appel.

De telles prestations peuvent être payantes pour les équipes. Elles seront gratuites pour les arbitres. Les prix de ces prestations seront indiqués dans l'invitation [mandat].

B.5 LE JURY D'APPEL, LES DELEGUES TECHNIQUES ET LA NOMINATION DES ARBITRES

B.5.1 LE JURY D'APPEL

La FFTA souhaite l'institution d'un jury d'appel lors de toutes les compétitions inscrites au calendrier officiel.

Le jury d'appel est obligatoire lors :

- des championnats départementaux ;
- des championnats régionaux ;
- des championnats nationaux ;
- de toutes compétitions nationales ou internationales.

- **Composition**

Le jury d'appel se compose de trois membres titulaires, dont un président. Il est souhaitable de leur adjoindre un ou deux membres remplaçants, ce qui permet d'avoir, en permanence, trois personnes au moins sur le terrain au cas où l'une d'entre elles aurait besoin de s'absenter. Par ailleurs, cela peut être intéressant si l'un des membres du jury se trouve en conflit d'intérêt avec l'une des parties lors d'une réclamation.

Lors de l'étude d'une réclamation, le jury ne doit se composer que de trois membres.

Ne peuvent, en aucune façon, faire partie du jury d'appel :

- un archer participant à cette compétition ;
- un arbitre officiant lors de cette compétition, même le président des arbitres.

Les membres du jury doivent être connus pour leur connaissance du tir à l'arc.



- **Ecussons "Jeune Espoir FITA" (arcs classiques)**

Cet écusson est réservé aux benjamins, minimes et cadets

Blanc	900 pts
Noir	1000 pts
Bleu	1100 pts
Rouge	1200 pts
Jaune	1300 pts

Ces scores doivent avoir été réalisés lors d'un concours FITA aux 4 distances suivantes :

- 70, 70, 50 et 30m pour les filles
- 70, 70, 50 et 30m pour les garçons.

- **Ecussons FITA (règlement français 2 x 70m)**

Arc classique Arc à poulies	
Rouge sur fond blanc	500 pts
Or sur fond noir	550 pts
Or sur fond bleu	600 pts
Or sur fond rouge	650 pts
Rouge sur fond jaune	675 pts
Or sur fond pourpre	700 pts

- **Ecussons Tir en Salle**

FLECHES	Arc classique Flèches bleues	Arc à Poulies Flèches blanches
1	450 pts	
2	500 pts	
3	540 pts	
4	570 pts	

Ces scores doivent avoir été réalisés lors d'un concours officiel 2 x 18m ou 2 x 25m, pour toutes les catégories.

- **Ecussons Tir Extérieur 2x50m (Application 01/03/2005)**

ARCHERS	Arc classique Bordure or	Arc à Poulies Bordure argent
1	500 pts	550 pts
2	550 pts	600 pts
3	600 pts	640 pts
4	640 pts	670 pts
Archer d'Or	670 pts	690 pts

Ces scores doivent avoir été réalisés lors d'un concours officiel : seul le 2x50m sera pris en considération. Le 2x20m et le 2x30m ne permettent pas l'attribution d'écussons.

- **Ecussons Tir en Campagne (arcs classiques, arcs nus et arcs à poulies)**

MARCASSINS	Benjamins Minimes Cadets
Vert sur fond blanc	150 pts
Argent sur fond vert	200 pts
Or sur fond blanc	250 pts
Or sur fond noir	300 pts



• **LES RESPONSABLES ARBITRES DES LIGUES**

ALSACE	LETT Jean Marie 1 Rue du Collège 67450 MUNDOLSHEIM	Tél : 03 88 20 36 18 / 06 07 80 11 57 E-mail : Jeanmarielett@aol.com
AQUITAINE	CEDO Michel 15 Rue des Pommettes 47550 BOE	Tél : 05 53 96 57 91 Fax : 05 53 98 33 05 E-mail : michel.cedo@wanadoo.fr
AUVERGNE	DIMOYAT Jean-Pierre 14, Cité St Roch 15240 SAIGNES	Tél : 04 71 40 61 90 Fax : 04 71 40 61 90 E-mail : flechesumene@free.fr
BOURGOGNE	VERAY Jean-Pierre 57, Av des Cosmonautes - Ap 14 89400 MIGENNES	Tél : 03 86 80 30 23 Fax : 03 86 80 95 14 E-mail : jean-pierre.veray@wanadoo.fr
BRETAGNE	LEROY Patrick 1 Rue du Blé 22800 QUINTIN	Tél : 02 96 74 85 66 / 02 40 60 03 45 E-mail : patrick.leroy@wanadoo.fr
CENTRE	PESSON Dominique 2 Rue des Epis d'Or 28800 NEUVY EN DUNOIS	Tél : 02 37 44 05 64 / 06 20 65 24 76 E-mail : pesson.djy@wanadoo.fr
CHAMPAGNE	CIRE Jérôme 37 Rue des Sablons 51390 GUEUX	Tél : 06 07 36 13 31 E-mail : jerome.cire@wanadoo.fr
CORSE	ETIENNE Yves Imm Napoléon – Les Jardins de l'Empereur 20000 AJACCIO	Tél : 04 95 22 70 04 fax : 04 95 55 77 88
COTE D'AZUR	DUPONT Thierry 8 Rue de la Glacière 83170 BRIGNOLES	Tél : 06 72 71 10 14 E-mail : dupontta@wanadoo.fr
DAUPHINE SAVOIE	LAPOSTOLLE Jean-Claude 9, Chemin du Paradis 73200 ALBERTVILLE	Tél : 04 79 32 65 63 Fax : 04 79 31 26 75 E-mail : jclapostolle001@cegetel.rss.fr
FLANDRES	POLLET Jean Marie 7, Résidence Véllasquez 62800 LIEVIN	Tél : 06 89 47 13 36/ 03 21 72 16 56 E-mail : jeanmarie.pollet@laposte.net
FRANCHE COMTE	CAYOT Yves 26 Rue Dannemarie 90150 REPPE	Tél : 03 84 23 83 19 E-mail : Ycayot@aol.com
GUADELOUPE	FAURE Philippe	Tél : 06 90 55 76 12 Fax : 05 90 81 93 96 E-mail : faurelec@wanadoo.fr
GUYANE	DAVY Michel 6 Lot des Nénufars 97354 REMIRE MONTJOLY	Tél : 05 94 38 36 47 Fax 05 94 38 13 97



Les Règlements Généraux

ILE de FRANCE	BERNIN Guy 10 Rue Simon Létoile 92260 FONTENAY AUX ROSES	Tél : 01 46 60 68 72 / 06 86 72 02 56 E-mail : berndru@wanadoo.fr
LANGUEDOC ROUSSILLON	PALOMARES Jean Louis Lot de Langlade 48000 BRENOUX	Tél : 04 66 48 00 00
LIMOUSIN	FAUCHER René 19 HLM M. de Ceuille 19100 TULLE	Tél : 05 55 20 17 84
LORRAINE	BEAUDOIN Claude 2 Rue des Jonquilles - Bât Pégasse 54300 LUNEVILLE	Tél : 03 83 74 24 29 E-mail : claude.beaudoin@tiscalif.fr
LYONNAIS	MORAS Bruno 1 Impasse du Bois de Chêne 69800 SAINT PRIEST	Tél : 04 78 21 78 01 / 06 84 62 12 98 E-mail : b.moras@caramail.com
MARTINIQUE	POUSSY Bernard Lot n° 10 l'Eventée, Route de Balata 97234 FORT DE FRANCE	Tél : 05 96 61 86 65 Fax : 05 96 64 86 65 E-mail : bernard.poussy@wanadoo.fr
MIDI PYRENEES	PAPAÏX Yvon 106 Rue du Maréchal Joffre 09300 LAVELANET	Tél : 06 86 73 89 80 E-mail : y.papaix@wanadoo.fr
NORMANDIE	BONFARDIN Denis Ligue de Tir à l'Arc 1018, Quartier du Grand Parc 14200 HEROUVILLE ST CLAIR	Tél : 02 33 38 41 77 Fax : 02 33 38 19 33 E-mail : tiralarc-normandie@wanadoo.fr
NLLE CALEDONIE	BONNACE Christiane 42 Route de Bracey Rivière Salée 98800 NOUMEA	E-mail : bonnaceg@canl.nc
PAYS DE LA LOIRE	BONNIN-GUERIN Marcelle 10 Rue de la Dourie 44190 CLISSON	Tél : 02 40 54 03 55 Fax : 02 40 54 03 55 E-mail : bonpompom4@free.fr
PICARDIE	VAILLANT Franck 19 Rue Basse 80700 TILLOLOY	Tél : 03 22 87 18 15 / 06 80 01 69 94 E-mail : franck.vaillant3@wanadoo.fr
POITOU CHARENTES	COUSSOT Claudine 181 Rue de la Pierrière 79410 SAINT GELAIS	Tél : 05 49 75 03 06 Fax : 05 49 75 03 06 E-mail : claudemichelcoussot@wanadoo.fr
PROVENCE	SIMONIN Suzanne 209, Av Majoral Arnaud 04000 MANOSQUE	Tél : 04 92 72 11 02 Fax : 04 92 72 11 02 E-mail : suzysimonin@aol.com
ILE DE LA REUNION	DUQUENNOY Thierry 1 Rue Arégno - Lot Corbara 97460 SAINT PAUL	Tél : 02 62 55 64 75 Fax : 02 62 55 64 75 E-mail : moliviers@wanadoo.fr

